

# Savoirs, apprentissages de base et exclusion sociale

en bref

## Quelques définitions pour commencer

### 1. *Savoirs et apprentissages de base, socles de compétences*

Les savoirs et apprentissages de base constituent les outils, transversaux, utilisés dans les différentes disciplines.

Les socles de compétence, par contre, sont des mesures objectives d'un niveau atteint dans une matière spécifique, à un moment donné.

### 2. *Remédiation ou accompagnement pédagogique*

La remédiation vise à compenser une déficience mentale, physique, instrumentale ou comportementale ; elle est mise en oeuvre par des « rééducateurs » (logopède, kinés, etc.), et est très largement pratiquée dans l'enseignement spécialisé.

L'accompagnement pédagogique vise à combler des lacunes repérées dans une matière ou un domaine particuliers ; il est réalisé par les enseignants (ou « éducateurs »).

## Donner à tous les chances d'acquérir les savoirs et apprentissages de base

Les savoirs et apprentissages de base sont : lire, écrire, mesurer et calculer, communiquer par différents canaux, dont l'expression artistique, manuelle, physique et les techniques de l'audiovisuel et de l'informatique. Ils se mettent en place progressivement, en fonction du développement corporel, de la conscience phonologique, du développement psychomoteur de l'enfant et cela, entre l'entrée en maternelle et la fin du 1<sup>er</sup> degré du secondaire.

Pour donner à tous les chances de les acquérir, il faut agir au niveau des structures et au niveau des personnels de l'enseignement. Mais il faut aussi reposer la question de leur finalité.

### 1. *Renforcer le rôle de l'enseignement maternel*

Très longtemps considéré comme un simple lieu de garderie, il s'est longtemps appelé

Ces derniers mois, on a parlé tant et plus des savoirs et apprentissages de base : dans la déclaration de politique communautaire, le plan stratégique... Mais comment les voir acquis par ceux que frappe l'exclusion sociale sous toutes ses formes ?

école gardienne pour devenir, il y a une trentaine d'années, l'école maternelle. De nombreux spécialistes considèrent aujourd'hui que tout se joue avant 5 ans. Il n'est pas contestable que la plupart des prérequis aux savoirs/apprentissages de base se mettent en place à ce moment-là.

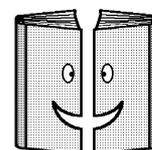
Ce renforcement passe sans doute par l'obligation scolaire dès l'âge de 2,5 ans de manière à combler aussi tôt que possible les lacunes éventuelles du milieu socioculturel de l'enfant. Mais la fixation de l'âge d'obligation scolaire est de la compétence du pouvoir fédéral et les Flamands sont peu disposés à abaisser l'âge de l'obligation scolaire car cela les défavoriserait dans la clé de répartition de la dotation fédérale à l'enseignement. Bien que cela ne concerne que quelques petits pourcents, cet abaissement de l'âge d'obligation scolaire serait une excellente mesure, mais il faut prévoir le renforcement des équipes : enseignants, mais aussi puéricultrices et psychomotriciens. Il faut toutefois respecter le rythme de développement de l'enfant, l'objectif n'étant pas de maîtriser la lecture dès la fin de la 1<sup>ère</sup> année du cycle 5-8.

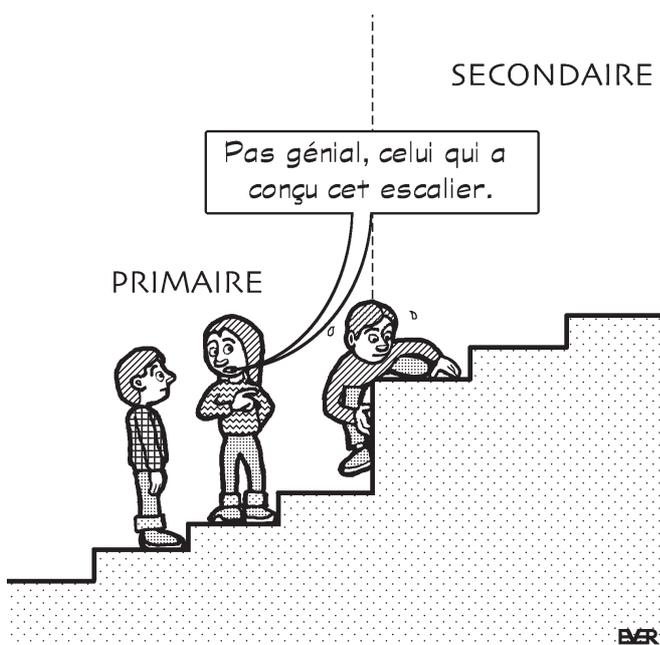
### 2. *Revoir l'articulation entre le primaire et le secondaire*

La création d'une école du fondement s'impose. Celle-ci permettrait un continuum entre primaire et secondaire. Il apparaît, en effet, que le passage à l'abstraction (notamment en ce qui concerne la mathématique) vient beaucoup trop vite pour pas mal d'enfants de 11-12 ans. En outre, la fracture est souvent trop brutale tant au niveau des contenus que des méthodologies.

*Bernard De Commer, enseignant en détachement syndical au SEL-SETCa.*

A lire, à débattre...





Si le décret « Missions » prévoit explicitement un continuum entre le niveau fondamental et le niveau secondaire dans les établissements les organisant tous deux, sur le terrain, c'est loin d'être le cas, sinon du fait de la seule bonne volonté des enseignants. Et rien n'est prévu pour les autres écoles. Au niveau de cette articulation, et de manière structurelle, pourrait intervenir ici le Maître des Savoirs et Apprentissages de Base dont il sera question plus loin.

### 3. Revoir les rythmes scolaires

Le débat commença au début des années 90. Il a très rapidement tourné court. En cause, principalement, les récriminations du secteur HORECA et aussi, faut-il le dire, d'une bonne partie des enseignants.

Peut-être les esprits sont-ils plus mûrs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors au sortir de 7 mois de conflits sociaux dans l'enseignement, quand toute discussion sur ce thème était perçue comme suspecte.

### 4. Une collaboration renforcée avec les écoles de devoirs

Celles-ci sont trop souvent méconnues par les enseignants. Lorsque, à l'aube de la législature précédente, en 1999-2000, le ministre Jean-Marc Nollet consultait tous azimuts sur son projet de décret visant à limiter les devoirs à domicile à l'école primaire, nous lui avons adressé un courrier reprenant en substance ceci :

- Nous relevions comme positive sa volonté d'éviter, d'une part, que les enfants socio-culturellement défavorisés soient plus

pénalisés encore par le fait de n'avoir aucun ou peu de soutien à domicile et, d'autre part, d'attirer l'attention sur le fait que l'école n'est pas tout dans l'éducation d'un enfant. Il y a un tas d'autres lieux où celle-ci peut se faire comme les mouvements de jeunesse, les clubs sportifs, les académies, ... Encore faut-il libérer du temps post-scolaire pour permettre aux enfants de les fréquenter.

- Nous ne doutions pas un seul instant du fait que certaines écoles, sous la pression des parents, n'auraient de cesse de contourner, d'une manière ou d'une autre, le prescrit légal. Cela s'est vérifié.
- Nous estimions qu'il serait plus pertinent d'œuvrer à la reconnaissance et au subventionnement des écoles de devoirs, lesquelles font un travail colossal sur le terrain en vue de l'intégration des enfants en difficulté.

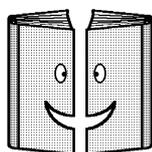
Ces réflexions ont été entendues. Depuis le 28 avril 2004 (MB du 29 juin 2004), un décret gère cette problématique. Dans les missions accordées aux écoles de devoirs, le législateur vise large. Il n'envisage pas seulement le soutien à la scolarité par l'aide aux devoirs et la remédiation, mais aussi le développement et l'émancipation sociale de l'enfant, sa créativité, son accès et initiation aux cultures, l'apprentissage de la citoyenneté et la participation. D'ailleurs, l'année d'activité des écoles de devoirs débute le 1<sup>er</sup> septembre et se clôture le 31 août. Sans discontinuité donc.

Le label « école des devoirs » fait désormais l'objet d'une reconnaissance et d'un subventionnement de l'O.N.E. basés sur des critères très stricts (obligation d'avoir un projet pédagogique, respect du Code de qualité de l'accueil des enfants, équipe pédagogique d'au moins 3 personnes qualifiées, etc.). Les écoles de devoirs, c'est donc du sérieux, du solide. Les enseignants ne devraient pas hésiter à en conseiller la fréquentation. Les animateurs de ces écoles de devoirs me paraissent des partenaires avec lesquels collaborer, ne serait-ce que dans les conseils de participation.

### 5. Revoir les normes d'encadrement

Un calcul séparé pour le cycle 5-8 me paraît une excellente chose.

A lire, à débattre...



## 6. **Un maître des savoirs et apprentissages de base**

Il existe à ce jour diverses mesures visant à promouvoir un accompagnement pédagogique, entre autres au niveau de l'apprentissage de la langue d'enseignement, des classes passerelles, etc. Ces différentes mesures éclatées pourraient être concentrées sur une même personne dont les missions au sein de l'établissement se résumeraient comme suit :

- accueil des nouveaux élèves de manière à situer s'ils possèdent les prérequis et requis dans les savoirs et apprentissages de base ; si pas, en établissant le diagnostic à destination des enseignants concernés ;
- accompagnement pédagogique des élèves en difficulté, soit individuellement, soit par petits groupes ;
- assurer la coordination pédagogique au sein de l'établissement, notamment au niveau de l'articulation des cycles entre eux et de celle du primaire avec le secondaire.

### **Reposer la question de la finalité des savoirs/apprentissages de base**

Limiter le débat aux seuls aspects techniques du problème que sont les structures et l'encadrement serait par trop réducteur. Les savoirs/apprentissages de base, dont on dit par ailleurs qu'« *ils visent à développer l'esprit critique des enfants en appréhendant le monde qui les entoure pour qu'ils agissent individuellement et collectivement sur celui-ci* », doivent impérativement s'inscrire dans cette démarche-là. Ils ne sont pas une fin en soi.

Tout comme ils ne constituent pas uniquement des outils visant à une meilleure intégration sur le marché de l'emploi via une scolarité qualifiante, comme on l'entend parfois dire ici et là. Sans nier la nécessité de cette intégration-là dans une société où le travail reste encore et toujours un élément-clé d'intégration sociale, il me paraît primordial que ces savoirs /apprentissage de base visent non pas à proroger un système socio-économique d'exclusion en permettant seulement l'ascension sociale sans remettre en cause les fondements même du capita-

lisme, mais, au contraire, contribuent à l'émergence d'un système de vie en commun plus égalitaire. C'est donc à un véritable choix de société qu'appelle aujourd'hui le débat sur les savoirs/apprentissages de base.

### **En guise de conclusion (toute provisoire)**

Programme ambitieux que celui de la Communauté française. Il n'est pas neuf, mais jamais il n'a été formulé aussi clairement. L'avenir seul nous apprendra – à moyen terme, soit sur quelque dix années - si cette Communauté est arrivée à apporter sa pierre à la lutte contre la relégation scolaire, le plus souvent accompagnée d'autres relégations. Il appartiendra au politique de poser les arbitrages financiers qui s'imposent pour qu'actes et paroles coïncident au mieux. Celles et ceux qui sont à quelque titre que ce soit sur le terrain de la lutte contre l'exclusion, dont notre Collectif, sauront y être attentifs.

*A lire, à débattre...*

